

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 27 octobre 2021

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2021-2022.456

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 30 septembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Renseignements relatifs à la nouvelle demande :

1. Une copie du consentement que je dois signer le jour de la vaccination.
2. Le document qui indique le nom de l'institution responsable en cas d'apparition d'effets secondaires pour la personne vaccinée contre COVID-19 et comment cette institution va répondre pour ces effets ou pour le décès.
3. Les études scientifiques qui prouvent que le vaccin est efficace (même contre les variantes), protège la personne vaccinée et arrête la propagation de l'infection.
4. Les études scientifiques qui prouvent qu'il n'y a pas des interactions dangereuses avec d'autres médicaments.
5. Les études scientifiques qui prouvent que le vaccin contre COVID-19 n'aura pas des effets secondaires graves à court et à long terme.
6. La liste de tous les effets secondaires identifiés au Québec et le nombre des personnes pour chacun de ces effets.
7. Dans le cas de non-respect du délai légal de 20 jours, vous devrez me fournir les documents qui démontrent la mobilisation d'une partie du personnel du ministère aux activités liées à la pandémie de la maladie à coronavirus, pour le personnel du département juridique qui s'occupe de l'accès à l'information. » (*sic*)

... 2

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

Aussi, il s'avère que certains renseignements relèvent davantage de l'Institut national de santé publique du Québec. Ainsi, nous vous référons à la responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) au sein de cette organisation :

Madame Julie Dostaler
Secrétaire générale
945, avenue Wolfe, 3^e étage
Québec (Québec) G1V 5B3
Téléphone : 418 650-5115, poste 5302
Télécopieur : 418 646-9328
responsable.acces@inspq.qc.ca

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Directeur par intérim

Original signé

Robin Aubut-Fréchette

p.j. 3